



DEPARTEMENT DES LANDES

REPUBLIQUE FRANCAISE

-:-

**MAIRIE
DE
MESSANGES**

EXTRAIT

**du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MESSANGES**

SEANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2022

AFFAIRE N° 4 : CESSION DE TERRAIN PARCELLE section AD numéro 457
Lot B

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit du mois de Janvier, à dix-huit heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents et ayant votés : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTE :
Main levée Bulletin secret
- Pour : 15
- Contre :
- Abstentions :
- Nuls ou blancs :

Date de convocation : 13 janvier 2022

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES M, VARTAVARIAN J, LEROY E, PELLEGRINO M, DABBADIE G, BOUYRIE F, LAUDOUAR E, LAVIELLE G, AROCENA U

Absent excusé : COUDRAY J, BOIREAU C, BAMBALERE M

A donné procuration : COUDRAY J à CALORME JP, BOIREAU C à BOUYRIE H, BAMBALERE M à DABBADIE G.

Secrétaire de séance : BOUYRIE F

Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2241-1,
VU la non-opposition à la déclaration préalable 040 181 21 D0058 16 Novembre 2021 portant projet de division parcellaire, présenté par la SARL LE DEUN et BONNET



CONSIDERANT que Madame Stéphanie DOUMERC souhaite acheter à la commune la parcelle cadastrée section AD numéro 457 Lot B située Rue de la Piscine 40660 MESSANGES.

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée section AD numéro 457 Lot B se situe dans la continuité de la parcelle section AD numéro 386 où se situe le Village Vacances NATURE ET OCEAN, propriété de la SCI OCEANA,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

Article 1 :

La vente de la parcelle cadastrée section AD numéro 457 Lot B d'une contenance de 1 404 m², issue de la division de la parcelle cadastrée section AD n° 457 d'une contenance totale de 1 ha 68 a 47 ca sise à Rue de la Piscine appartenant à la commune MESSANGES, à la SCI OCEANA 34 Avenue des Cuyots Port Albret Sud 40140 SOUSTONS.

Article 2 :

Cette vente aura lieu moyennant le prix de 112 320,00 €

Article 3 :

Les frais afférents à la présente cession (frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur,

Les frais de géomètre seront à la charge de la commune de Messanges.

Article 4 :

Maître HOURREGUE Benoit, sise 26 Rue Jean Moulin à SOUSTONS 40140 est désigné pour établir l'acte de vente.

Article 5 :

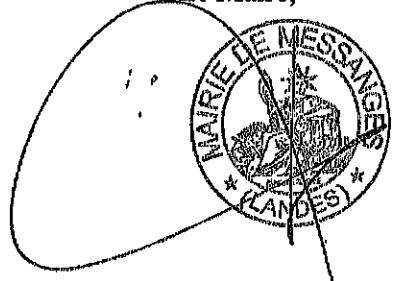
Relativement à cette affaire, Monsieur le Maire est autorisé à signer, avec faculté de déléguer, tout document et acte notarié de vente qui pourra contenir par ailleurs toute création ou acceptation de servitudes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Hervé BOUYRIE

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

ID : 040-214001810-20220118-1801202205-DE

ID : 040-214001810-20220118-1801202202-DE

